



# Assemblée générale

Documents officiels

## Commission du désarmement

**370<sup>e</sup>** séance

Lundi 2 avril 2018, à 15 heures

New York

*Président* : M<sup>me</sup> Bird ..... (Australie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Débat général (suite)

**La Présidente** (*parle en anglais*) : La Commission du désarmement de l'ONU va poursuivre cet après-midi son échange de vues général sur la base de la liste des orateurs inscrits pour le débat général. Je prie instamment les délégations qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire sur la liste dès que possible.

Je rappelle également aux délégations les modalités fixées pour le temps de parole, à savoir 15 minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe et 10 minutes pour les délégations s'exprimant à titre national. Je tiens également à remercier les délégations qui ont respecté strictement leur temps de parole, ce qui nous permettra d'achever nos travaux dans les délais prévus.

**M. Laouani** (Tunisie) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du Groupe des États arabes.

Tout d'abord, le Groupe arabe tient à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement pour cette année. Nos félicitations vont également à la Jamaïque et à la Belgique pour leur élection à la présidence des deux groupes de travail de la Commission. Nous réaffirmons notre coopération avec vous et avec les deux Présidents afin de garantir le succès de la présente session et de continuer à tirer parti des acquis de la session

précédente, à savoir l'adoption de recommandations de fond, pour la première fois depuis 1999, depuis la création de la Commission du désarmement, organe des Nations Unies, élément essentiel du mécanisme du désarmement et chargée de la responsabilité de conclure des accords en matière de désarmement, conformément au mandat établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978.

Le Groupe se félicite de la décision prise à la Conférence du désarmement de créer des organes subsidiaires pour examiner certaines questions. Nous espérons que cette décision conduira à la revitalisation de la Conférence, l'objectif étant de mettre fin à la paralysie dans laquelle elle se trouve depuis des décennies, car elle est l'unique organe de négociation du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Le Groupe des États arabes souligne le fait que l'existence d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ne permet pas d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. C'est pourquoi il est essentiel d'éliminer ces armes une fois pour toutes, sous contrôle international et vérification internationales. Nous devons également allouer des ressources financières et humaines au développement humain, eu égard notamment à la situation délicate qui prévaut actuellement dans le monde, marquée par une montée des tensions et le déclenchement de conflits régionaux et internationaux.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-09126(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le Groupe est préoccupé par l'incapacité dans laquelle nous nous trouvons de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Nous sommes en outre préoccupés par un certain nombre d'échecs dans la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la deuxième décision de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les 13 recommandations des Conférences de 2000 et 2015 et les recommandations et procédures du document final de la Conférence d'examen de 2010.

Les États dotés d'armes nucléaires profitent du moindre retard pour suspendre l'exécution de leurs accords internationaux visant à éliminer les armes nucléaires. Ainsi, les accords auxquels est parvenue par consensus la Conférence d'examen de 2010 sont restés lettre morte. Le Groupe des États arabes espère que, dans la foulée de la Conférence d'examen de 2015, il sera possible de sortir de cette impasse. À cette fin, nous avons soumis une nouvelle proposition, qui a été présentée sous la forme d'une feuille de route et adoptée par le Mouvement des pays non alignés. Toutefois, la démarche positive que nous avons adoptée n'a pas été accueillie favorablement par trois États, dont deux États dotés d'armes nucléaires dépositaires du Traité. Ils ont rompu avec le consensus international et empêché la Conférence, dans son document final, d'adopter des procédures concrètes pour la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Cela jette un doute sur le sérieux avec lequel ces pays respectent les objectifs du Traité et prennent des engagements juridiques, politiques et moraux en ce qui concerne l'universalité du Traité, notamment le maintien de sa viabilité et de sa crédibilité. Nous appelons ces États à mettre fin immédiatement à la politique de deux poids, deux mesures pour défendre les intérêts et les positions d'Israël au détriment de la sécurité régionale et internationale. Nous réaffirmons qu'il est de la responsabilité collective de la communauté internationale de veiller à ce que le Moyen-Orient soit exempt d'armes nucléaires. Le Groupe des États arabes a joué son rôle et nous attendons des autres États qu'ils fassent de même. À défaut, la crédibilité et la viabilité du Traité sur la non-prolifération risqueraient d'être mises en péril, tout comme le système international global de désarmement et de sécurité.

L'échec de la Conférence d'examen du TNP en 2015 et l'incapacité des États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations dans le domaine du désarmement nucléaire ont délégué à la

communauté internationale la responsabilité d'œuvrer de manière active à l'élimination complète des armes nucléaires. Un événement historique pour le moins inhabituel s'est produit en 2017 : l'adoption du premier instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Avec l'engagement juridique, il constitue une nouvelle source de droit international régissant le désarmement nucléaire et confirme le fait que les armes nucléaires sont inhumaines. L'emploi ou la menace d'emploi de ces armes est contraire aux règles les plus élémentaires du droit international humanitaire et va donc à l'encontre de la paix et de la sécurité internationales. Les États arabes sont déterminés à contribuer de manière positive aux accords internationaux sur l'élimination des armes nucléaires, conformément aux engagements qu'ils ont pris en vertu des divers traités et accords internationaux conclus avec des organismes multilatéraux.

Les États arabes souhaitent que les débats au sein de la Commission du désarmement contribuent à faire progresser les efforts actuellement déployés pour garantir le succès de la Conférence d'examen de 2020, qui coïncide avec la fin du cycle actuel de la Commission. Nous espérons que les résultats positifs auxquels elle parviendra contribueront à l'issue fructueuse de la conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire qui se tiendra en mai, nous permettant ainsi de remédier à la perte de confiance grandissante entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés. Cela confirmera également l'intention des États non dotés d'armes nucléaires de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et à un désarmement nucléaire mondial dans un délai juridiquement contraignant et sur la base du consensus.

Tous les pays arabes ont adhéré au Traité sur la non-prolifération. Tous les États arabes communiquent des informations sur leurs installations nucléaires en vertu de l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais Israël ne s'y est toujours pas astreint en dépit des demandes répétées de l'ONU. Le Groupe arabe souligne que la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive constitue le quatrième pilier du Traité sur la non-prolifération, tout aussi important que les trois autres piliers.

De 1995 à ce jour, nous n'avons enregistré aucun progrès à cet égard, en dépit du fait que cette décision faisait partie intégrante de l'engagement de 1995, qui prévoyait la prorogation indéfinie du Traité concernant

la situation au Moyen-Orient. Cela signifie que le non-respect de cet engagement remet en question les autres piliers. Les États arabes espèrent qu'à la présente session, la Commission formulera des recommandations claires en faveur du désarmement nucléaire. Cela dépend de la volonté politique des États dotés d'armes nucléaires, qui ont délibérément empêché la publication de recommandations sur la question, malgré son importance, contrairement au caractère consultatif de cette instance.

Le Groupe des États arabes se félicite de l'inscription d'un point spécial à l'ordre du jour sur des recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de confiance aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, le Groupe des États arabes souligne qu'il importe que les résultats obtenus par la Commission sur ce point de l'ordre du jour soient conformes aux principes suivants.

Premièrement, l'espace est le patrimoine commun de l'humanité. C'est pourquoi toutes les activités humaines dans l'espace doivent se dérouler dans le cadre des différents organes des Nations Unies afin de garantir les principes d'universalité et de non-discrimination et d'appliquer la règle du consensus international.

Deuxièmement, tous les efforts visant à établir des règles pour l'utilisation de l'espace doivent renforcer son utilisation dans l'intérêt commun de tous les pays et peuples. Ils ne doivent donc pas aller à l'encontre du droit inhérent à tous les États d'utiliser l'espace à des fins non liées aux armements.

Troisièmement, en attendant l'adoption d'un instrument univoque et juridiquement contraignant, l'espace extra-atmosphérique doit demeurer à l'abri de tout conflit, guerre ou course aux armements. Il importe par conséquent d'interdire le déploiement d'armes dans l'espace à des fins de défense ou de lancer des attaques. Une course aux armements dans l'espace ou toute attaque contre des objets spatiaux doivent être interdites.

Quatrièmement, nous soulignons l'importance que revêtent pour les pays en développement les échanges de technologie, la coopération technique, l'assistance et le renforcement des capacités dans le domaine spatial.

Enfin, le Groupe des États arabes espère que la session actuelle de la Commission du désarmement aboutira à des résultats équilibrés, donnant ainsi un nouvel élan aux efforts mondiaux en matière de désarmement. Encore une fois, Madame la Présidente, nous vous assurons de notre plein appui à cet égard.

**M. Boukadoum** (Algérie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU à sa session de fond de 2018. Ma délégation vous assure de son plein appui et de son entière coopération. Nous adressons également nos félicitations aux Vice-Présidents et aux Présidents des Groupes de travail – Jamaïque et Belgique.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.369), ainsi qu'à celle que vient de prononcer le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes.

L'Algérie accorde la plus grande importance au désarmement général et complet, car il permettra de garantir la paix et la sécurité internationales, et réaffirme son attachement à la diplomatie multilatérale, principe fondamental des négociations sur le désarmement. Dans ce contexte, ma délégation réaffirme le rôle central de l'ONU, enceinte multilatérale universelle pour l'examen des questions relatives au désarmement, ainsi que la pertinence et la prééminence de la Commission du désarmement, unique organe délibérant spécialisé du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, et tient à souligner l'importance de la présente session, qui arrive à la fin du cycle actuel. La Commission du désarmement de l'ONU doit adopter des recommandations concrètes portant sur les deux questions inscrites à son ordre du jour. Nous espérons qu'elle remplira son mandat et qu'elle parviendra à des résultats tangibles afin de progresser en matière de désarmement et de non-prolifération à l'échelle mondiale. À cet égard, ma délégation appelle tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour que la Commission du désarmement de l'ONU parvienne à un accord sur des recommandations de fond à l'attention de l'Assemblée générale.

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive, ma délégation réaffirme que le désarmement nucléaire reste sa plus haute priorité et se dit une nouvelle fois préoccupée par l'existence des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Ma délégation, à l'instar de nombreuses autres, souligne que la seule garantie contre les armes

nucléaires réside dans leur élimination totale en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous voudrions saisir cette occasion pour insister à nouveau sur la nécessité de déployer des efforts collectifs pour parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de veiller au respect de chacun de ses trois piliers de manière complète et équilibrée. À ce propos, ma délégation réaffirme le droit légitime de développer la recherche, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Comme de nombreux États Membres, nous notons avec un profond regret le manque évident de progrès dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des 13 mesures pour la mise en œuvre du désarmement nucléaire adoptées à la Conférence d'examen du TNP en 2000 et le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen en 2010. Ma délégation souligne à nouveau que les États dotés d'armes nucléaires, en particulier, doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre du TNP, à savoir les dispositions relatives aux objectifs du désarmement nucléaire. Ma délégation tient à assurer les membres que mon pays, l'Algérie, attend avec intérêt de participer pleinement au processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020, et demande à tous les États parties de saisir cette occasion pour atteindre les objectifs du désarmement nucléaire.

L'Algérie se dit à nouveau profondément préoccupée par les incidences humanitaires catastrophiques qui découleraient de l'explosion d'une arme nucléaire. Forte de cette conviction, l'Algérie, qui a été l'un des premiers pays à signer en septembre 2017 le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, considère ce traité historique comme une étape nécessaire pour délégitimer les armes nucléaires et ouvrir la voie à leur élimination totale. Nous appelons tous les États membres à s'y joindre. À cet égard, ma délégation remercie les États qui ont contribué à l'adoption de ce traité historique et la société civile pour son rôle crucial dans cette initiative.

Ma délégation souligne à nouveau l'importance que revêt la convocation d'une conférence internationale de haut niveau pour faire le bilan des progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire, et souligne que des préparatifs rapides et adéquats sont nécessaires pour assurer le succès d'une telle conférence. Nous réaffirmons qu'il importe de parvenir à l'adhésion de

tous les États au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin qu'il puisse entrer en vigueur et contribuer au processus mondial de désarmement nucléaire. Nous appelons également tous les États à le ratifier sans plus tarder, en particulier les États visés à l'annexe 2 dont la ratification est nécessaire pour que le Traité entre en vigueur. Ma délégation tient à souligner, une fois de plus, la nécessité de conclure un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité fournies à tous les États non dotés d'armes nucléaires.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue non seulement une mesure de confiance, mais aussi un pas important vers la réalisation de l'objectif du désarmement et de non-prolifération nucléaires. À ce sujet, l'Algérie, qui a été l'un des premiers pays à élaborer, signer et ratifier le Traité de Pelindaba, appelle en particulier les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier les annexes pertinentes du Traité.

L'exemple donné par le Traité de Pelindaba et d'autres instruments appelant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires doit être suivi dans la région instable du Moyen-Orient. À ce propos, ma délégation regrette vivement que cette partie du monde ne puisse toujours pas jouir d'un tel statut, malgré l'adoption, à la Conférence d'examen du TNP en 1995 et sa prorogation indéfinie, de la résolution de 1995 relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans cette région. Ma délégation réaffirme que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient reste valable et souligne son ferme attachement à sa pleine mise en œuvre.

Ma délégation souligne la position très ferme de mon pays, à savoir que l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques et dans l'intérêt de tous les États, quel que soit leur niveau de développement social, économique ou scientifique. Nous demeurons profondément préoccupés par les faits nouveaux liés à une course aux armements dans l'espace. Le régime juridique actuel visant à prévenir une course aux armements dans l'espace présente des lacunes, et il est donc nécessaire d'intensifier les efforts. Dans ce contexte, ma délégation réitère son appel en faveur de l'ouverture de négociations sur un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cela reste une priorité.



La militarisation de l'espace pourrait conduire à une course aux armements. En outre, le développement et le déploiement de systèmes antibalistiques dans l'espace risquent d'avoir une incidence négative sur la sécurité. À cet égard, l'Algérie se félicite de l'adoption de la résolution 72/250, dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de formuler des recommandations à ce sujet.

Enfin, ma délégation se félicite des succès enregistrés l'année dernière par le Groupe de travail sur les armes classiques. Nous espérons que la Commission du désarmement de l'ONU fera suffisamment de progrès au cours de ce cycle pour pouvoir formuler des recommandations significatives. Nous attendons avec intérêt l'engagement positif des États Membres au cours de nos délibérations, animés de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour permettre à la Commission de conclure sa session sur une note positive.

**M. Castro Córdoba** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter les membres du Bureau pour leur élection à la tête des travaux de la Commission du désarmement. Ils pourront compter sur le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de leur tâche. Nous adressons nos félicitations et notre appui aux présidents des deux groupes de travail pour la présente session.

Le désarmement nucléaire est un objectif que la communauté internationale souhaite atteindre depuis que les incidences humanitaires dramatiques des armes nucléaires et le risque qu'elles représentent sont devenus évidents. Nous vivons dans un monde caractérisé par un climat d'instabilité et des menaces quotidiennes à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui interdit catégoriquement les armes nucléaires dans le droit international, y compris leur emploi et la menace de leur emploi. Cette interdiction joue un rôle fondamental dans l'élimination irréversible, vérifiable et transparente de ces armes.

Il est impératif que tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, éliminent les références à l'emploi de ces armes dans leurs doctrines, politiques de sécurité et stratégies militaires. Nous avons constaté, en particulier ces dernières semaines dans le domaine du désarmement nucléaire, que l'inaction n'est pas une

option. Le maintien du statu quo ne fait que nous exposer à des situations de sécurité internationale de plus en plus dangereuses. C'est pourquoi le Costa Rica prend des mesures pour que le Traité soit ratifié rapidement, ce qui témoigne de sa volonté de renforcer les normes juridiques et politiques contre les armes nucléaires et de délégitimer leur emploi. Sept pays ont ratifié le Traité et nous sommes convaincus qu'il recueillera bientôt les 50 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur, en vue de son universalisation.

Le Costa Rica est attaché au désarmement et, à ce titre, nous espérons que des progrès réels seront réalisés dans toutes les instances liées au désarmement. Nous nous félicitons de la tenue en mai prochain de la Conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire. Nous exhortons tous les États à y participer afin de continuer à unir leurs efforts et honorer leurs engagements en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

La non-prolifération des armes nucléaires en est tout aussi importante que le désarmement nucléaire. Ces deux éléments sont essentiels à la mise en œuvre effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous pensons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est complémentaire et contribuera de manière décisive au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au TNP en vue de l'élimination totale de ces armes de destruction massive. Il nous semble particulièrement important de renforcer ces instruments et de veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre. Nous reconnaissons l'importance incontestable du TNP pour le régime mondial de non-prolifération et, conformément à l'article VI, il est essentiel pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. Il est une composante importante du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous déplorons l'absence de consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Nous exhortons tous les États à participer de manière constructive aux préparatifs de la Conférence de 2020 et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un résultat tangible et ambitieux.

La présence d'armes nucléaires accroît les tensions, crée la méfiance et constitue une menace constante pour l'humanité. Les progrès réalisés à ce jour pour réduire les stocks existants d'armes nucléaires sont modestes et des ressources importantes continuent d'être investies dans la mise au point et la modernisation

des armes nucléaires. Il est essentiel de mettre un terme aux investissements disproportionnés dans la modernisation et la prolongation de la durée de vie de ces armes et aux essais nucléaires irresponsables en cours. Le but principal de nos actions n'a pas varié; l'objectif éthique du désarmement nucléaire est de faire en sorte que l'humanité ne subisse jamais les conséquences catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires ou le risque d'une explosion accidentelle ou intentionnelle.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est capitale. Nous exhortons à nouveau les États qui ne l'ont pas encore ratifié, en particulier les huit États dotés d'armes nucléaires visés à l'annexe 2, à le faire dès que possible. Il est de notre devoir de remédier au non-respect des obligations internationales et de favoriser la transparence et la mise en œuvre des instruments existants.

La réalité est là : nous dépendons chaque jour davantage de l'espace et des technologies de l'information. Cela exige par conséquent que nous œuvrions de concert pour répondre aux menaces qui pèsent sur la viabilité et la sécurité des activités spatiales. D'où la nécessité d'élaborer des mesures de confiance. Conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux dans son rapport, l'échange d'informations sur les politiques spatiales nationales, telles que les dépenses militaires et les activités spatiales, doit en faire partie. Nous devons promouvoir des mesures de confiance afin de souligner notre intérêt commun à encourager l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques pour le bien et dans l'intérêt de tous les États.

Tous ces efforts sont conformes au cadre juridique international actuel relatif aux activités spatiales. Nous sommes favorables à l'ouverture de négociations sur un instrument juridiquement contraignant en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace et appuyons les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de négocier un traité. Mon pays juge également nécessaire d'encourager la coopération internationale entre les États qui ont élaboré des programmes spatiaux et les autres, en particulier dans le domaine de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, étant entendu que tous les États en bénéficieront.

La Commission du désarmement doit saisir l'occasion qui s'offre à elle de retrouver la place qui lui revient au sein du dispositif du désarmement. L'adoption, à la session précédente, de recommandations de fond sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine

des armes classiques constitue, à n'en pas douter, un pas dans cette direction. Nous devons tirer parti de cette détermination renouvelée pour continuer à progresser sur la voie de résultats positifs. Il existe une myriade de menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons profiter de toutes les tribunes pour les aborder. C'est pourquoi nous appelons toutes les délégations à faire montre de la volonté politique nécessaire pour que la Commission du désarmement puisse parvenir à cet objectif et que nos délibérations au cours de ces trois semaines puissent déboucher sur l'adoption de recommandations de fond sur ces questions importantes.

Je tiens à réitérer la volonté de ma délégation de participer de manière constructive à ce processus.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Gouvernement australien, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à sa session de 2018. Vous pouvez compter sur le plein appui de notre délégation dans la direction des travaux de la Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de cette année pour leur élection et remercions le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement de son exposé de ce matin (voir A/CN.10/PV.369).

Comme le montrent clairement la stratégie de sécurité nationale, la stratégie de défense nationale et l'examen du dispositif nucléaire des États-Unis, le retour d'une rivalité entre les grandes puissances est un élément déterminant de la politique américaine. En plus d'accroître leurs capacités nucléaires, la Russie et la Chine cherchent à repenser l'ordre international issu de la Seconde Guerre mondiale d'une manière contraire aux valeurs et aux intérêts des États-Unis. Nos dispositifs nucléaires et de défense sont axés sur l'identification des politiques, stratégies et capacités nécessaires pour protéger les États-Unis, nos alliés et nos partenaires face à un risque de détérioration du climat général actuel.

Plus de 70 ans après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis et leurs alliés et partenaires s'efforcent de maintenir et de défendre les institutions et les traditions démocratiques contre tout risque d'agression en Europe, en Asie et dans le monde. Une dissuasion nucléaire élargie efficace de la part des États-Unis joue un rôle crucial dans cet effort en assurant la sécurité des alliés et des partenaires, la stabilité internationale et la non-prolifération nucléaire.

Par ailleurs loin, la Corée du Nord poursuit ses programmes interdits de missiles nucléaires et balistiques, intrinsèquement déstabilisants et menaçants pour une grande partie du monde. L'Iran poursuit ses programmes de missiles et ses activités déstabilisatrices au Moyen-Orient. Comme l'a déclaré le Président Trump en présentant notre stratégie pour l'Asie du Sud en août dernier :

« Nous devons empêcher que des armes et des matières nucléaires ne tombent aux mains de terroristes et ne soient utilisées contre nous, ou n'importe où dans le monde, d'ailleurs. »

Ces dernières années ont également été marquées par l'emploi croissant d'armes chimiques par des acteurs étatiques et non étatiques, le plus souvent en Syrie et, le mois dernier à Salisbury, au Royaume-Uni, par le premier et unique emploi d'un agent neurotoxique dans l'histoire de l'Europe. Les États-Unis estiment que la Russie est responsable de l'attentat perpétré au Royaume-Uni au moyen d'un agent neurotoxique de qualité militaire, soit qu'elle l'ait utilisé de façon délibérée, soit qu'elle n'ait pas sécurisé ses stocks de cet agent neurotoxique, ce qui a mis en danger de nombreuses vies humaines et blessé gravement trois personnes, dont un officier de police. Nous continuerons à faire preuve d'une solidarité absolue avec la Grande-Bretagne. La semaine dernière, 29 pays et l'OTAN ont pris des mesures importantes et coordonnées qui ont mis en évidence le caractère inacceptable du comportement dangereux et déstabilisant de la Russie.

À nos risques et périls, nous ne tenons pas compte des défis qui pèsent sur la sécurité. Nous devons voir le monde tel qu'il est. Nous appelons tous les États à redoubler d'efforts pour faire face aux menaces réelles et croissantes qui ont conduit à une détérioration de l'environnement sécuritaire mondial.

J'en viens maintenant au Groupe de travail I et je présente mes meilleurs vœux de succès à M<sup>me</sup> Diedre Mills, Représentante permanente adjointe de la Jamaïque, pour son élection à la présidence de cet important organe, chargé de formuler des recommandations sur l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Alors que le libellé du point à l'ordre du jour du Groupe de travail est le même depuis de nombreuses années, il n'a cependant pas été en mesure de dégager un consensus pendant toute cette période. Malgré tous nos efforts, la réalité est telle que des priorités et des attentes apparemment incompatibles ont empêché la Commission de faire des progrès dans ce

domaine. Si nous ne pouvons pas nous recentrer sur nos intérêts communs, nous n'obtiendrons probablement pas de meilleurs résultats au cours du cycle 2018-2020.

Dans l'espoir de favoriser un discours plus fécond sur le désarmement, nous avons commencé à élaborer une nouvelle approche qui tienne compte de la situation géopolitique problématique et de l'aggravation de la situation géopolitique actuelle et tenté d'y remédier. Cette approche s'intitule « Créer les conditions du désarmement nucléaire ». Cette Commission est l'instance idéale pour contribuer à l'instauration d'un dialogue constructif sur l'élaboration de mesures susceptibles de créer les conditions nécessaires à la réalisation de nouveaux progrès vers l'objectif du désarmement nucléaire. Nous invitons tous les États à se joindre à nous afin qu'ensemble nous tracions la nouvelle voie à suivre, une voie qui nous aidera à progresser de manière progressive et unie vers un apaisement des tensions et un renforcement de la confiance entre États aux fins du désarmement. Nous attendons avec intérêt de débattre de la manière de réunir les conditions propices à la poursuite des progrès au sein du Groupe de travail I et à la prochaine session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui entamera ses travaux le 23 avril, à Genève.

Nous félicitons également le Représentant permanent adjoint de la Belgique, l'Ambassadeur Jeroen Cooreman, pour son élection à la présidence du Groupe de travail II sur les mesures de transparence et de confiance dans l'espace. Les États-Unis se réjouissent d'avoir contribué à l'ajout de cette question critique au cycle 2018-2020 de la Commission du désarmement. Les systèmes spatiaux profitent non seulement à leurs utilisateurs, propriétaires et exploitants immédiats, mais aussi à l'économie mondiale et à la situation en matière de sécurité, ainsi qu'aux nations et aux sociétés individuelles. Nous devons œuvrer au succès continu de ces activités bénéfiques.

L'espace joue également un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De nombreux pays se dotent de satellites pour renforcer leurs activités militaires. D'autres systèmes spatiaux peuvent être utilisés pour veiller au respect des accords internationaux de maîtrise des armements. Malheureusement, certains pays estiment que la capacité à s'attaquer à des biens spatiaux offre un avantage asymétrique et cherchent, en conséquence, à se doter de différents types d'armes antisatellite. Parce

que les États-Unis préféreraient que le domaine spatial demeure à l'abri de tout conflit, nous relèverons tous les défis qui pourraient se poser et y répondrons. À cet égard, la nouvelle stratégie spatiale des États-Unis appelle à protéger leurs intérêts vitaux dans l'espace et à renforcer la sécurité, la stabilité et la viabilité de leurs activités spatiales.

Les États-Unis continueront de mettre l'accent sur la recherche de mesures bilatérales et multilatérales de transparence et de confiance afin d'encourager les actes responsables dans l'espace, plutôt que de s'engager dans des négociations inutiles et prolongées en vue de conclure un instrument juridiquement contraignant.

Les États-Unis ont déjà entrepris un certain nombre d'activités conformes aux recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189), et au cours de nos délibérations dans les prochaines semaines, les États-Unis donneront leur point de vue sur ces réalisations. En vertu de cinq résolutions de l'Assemblée générale, les États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de la Conférence du désarmement et de la présente Commission ont été encouragés à examiner et appliquer, dans toute la mesure possible, les mesures de transparence et de confiance proposées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Nous attendons avec intérêt de contribuer aux travaux de la Commission sur ce sujet.

Enfin, le fait que la Commission du désarmement ait été en mesure l'année dernière d'adopter par consensus des recommandations sur son point de l'ordre du jour relatif aux armes classiques démontre à l'évidence que le mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies, fondé sur le consensus, peut produire et produira des résultats lorsque les intérêts des États sont à l'unisson. La clef de notre succès en 2017 est que, pour la première fois depuis des années, aucun État Membre n'a fait obstacle à un accord par consensus au sein du Groupe de travail sur les armes classiques du fait de l'absence d'un consensus au sein du Groupe de travail nucléaire. Les États Membres doivent s'engager à poursuivre dans cette voie afin de contribuer au renforcement de l'efficacité de la Commission. Pour leur part, les États-Unis feront tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir le succès de la session de la Commission du désarmement cette année et dans les années à venir.

**M. Amiya** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de la délégation japonaise, à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU. Je félicite également les membres nouvellement élus du Bureau. Je vous assure, vous et les membres du Bureau, du plein appui et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches importantes.

L'année dernière, la Commission du désarmement a adopté par consensus des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, sortant ainsi d'une impasse de 17 ans. Le Japon se félicite de cette évolution positive et réitère l'espoir que nous travaillerons tous ensemble pour trouver un moyen de redynamiser la Commission du désarmement, qui a déjà été reconnue comme principal organe délibérant des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Le Japon continuera de participer activement aux travaux de la Commission et se réjouit à la perspective de collaborer avec d'autres États membres.

Pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons faire progresser les efforts de désarmement nucléaire avec la participation des États dotés d'armes nucléaires et des États qui n'en sont pas dotés, en tenant compte des menaces actuelles à la sécurité. Le Japon continuera d'appeler à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à son universalisation. Nous demandons également le maintien de tous les moratoires existants sur les explosions nucléaires expérimentales.

En ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, nous espérons que les débats du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur ce traité et sa réunion consultative informelle, ouverte à tous les États Membres de l'ONU, donneront l'élan nécessaire pour sortir la Conférence du désarmement de la stagnation et ouvrir la voie à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En outre, il importe d'accroître la transparence des arsenaux nucléaires, car la vérification d'un désarmement nucléaire irréversible exige la transparence.

La communauté internationale est confrontée à des tensions croissantes dans le domaine de la sécurité. Les programmes nucléaires et de missiles de la Corée



du Nord représentent une menace sans précédent, grave et imminente pour l'ensemble de la communauté internationale, qui doit réaffirmer qu'une Corée du Nord dotée d'armes nucléaires ne sera jamais acceptée. Malgré l'engagement récent de la Corée du Nord d'engager un dialogue et de progresser vers la dénucléarisation, nous devons juger la Corée du Nord sur ses actes, et non sur ce que nous attendons d'elle. Nous devons veiller à ce que les paroles de la Corée du Nord se traduisent par des actes concrets en vue du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses armes nucléaires et de ses missiles. Le Japon réaffirme qu'une campagne de pression maximale doit rester en place jusqu'à ce que la Corée du Nord change de cap et prenne des mesures décisives et irréversibles en vue de sa dénucléarisation. À ce propos, le Japon appelle à la coopération et à l'unité de la communauté internationale.

Seul pays à avoir jamais subi des bombardements atomiques en temps de guerre, le Japon a été à l'avant-garde du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans un effort commun en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être encouragé sur la base de ces deux principes : une compréhension claire des conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires et une évaluation objective de la réalité de la situation en matière de sécurité. Pour promouvoir des mesures concrètes et pratiques de désarmement nucléaire, fondées sur ces deux accords, il est impératif de maintenir et de renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cette fin, tous les États membres du TNP, y compris les États dotés d'armes nucléaires, doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI, tout en coopérant en faveur de la non-prolifération.

Le TNP reste la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Pour renforcer le régime du TNP, il est essentiel de parvenir à un résultat significatif à la Conférence d'examen du TNP de 2020. En tant que membre de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement, le Japon continuera de renforcer sa coopération avec d'autres États et groupes d'États. Le Japon apportera sa contribution à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020 en se fondant sur les recommandations formulées par le Groupe de personnalités éminentes pour la promotion du désarmement nucléaire, qui est chargé de faire progresser le désarmement nucléaire grâce au

rétablissement de la coopération et de la confiance entre pays par le biais de différentes approches.

L'importance des activités spatiales n'a jamais été aussi manifeste qu'aujourd'hui. Toutefois, des problèmes sont apparus, tels que l'engorgement de l'espace et l'augmentation du volume des débris spatiaux, et doivent être résolus d'urgence. Il est devenu essentiel pour le bien-être et l'essor de l'humanité tout entière de garantir la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Le Japon appuie les efforts déployés dans ce sens et œuvre sans relâche à la préservation de l'environnement spatial. Des initiatives s'imposent pour garantir la confiance mutuelle entre les acteurs spatiaux, en particulier grâce à des mesures de transparence et de confiance. À cette fin, nous sommes prêts à participer de manière constructive au débat sur l'élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application concrète de mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales afin d'empêcher une course aux armements dans l'espace.

Afin de renforcer la sécurité et la viabilité de l'espace, le Japon appuie les mesures de transparence et de confiance non contraignantes mais vérifiables, qui sont les plus susceptibles d'être largement acceptées et respectées par la communauté internationale. Le Japon réaffirme qu'il importe de renforcer la primauté du droit dans l'espace et continuera de collaborer avec les autres pays à cette fin. À cet égard, nous rappelons la nécessité d'appliquer le principe de comportement responsable en ce qui concerne les activités spatiales, ce qui pourrait constituer une étape importante dans l'élaboration de règles internationales. Nous invitons en particulier tous les États à s'abstenir de tout acte susceptible de causer, de manière directe ou indirecte, des dommages ou la destruction d'objets spatiaux. Nous continuons donc d'exprimer des craintes quant à la mise au point d'une capacité d'armes antisatellites.

Dernier point, mais non le moindre, le moment est venu d'unir nos efforts afin d'obtenir un résultat constructif et d'influer ainsi de façon positive sur le mécanisme de désarmement des Nations Unies. Le Japon s'efforcera de faire en sorte que la première année du cycle triennal en cours aboutisse à un résultat positif.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. Vous pourrez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

Je m'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/CN.10/PV.369).

Le cycle actuel de la Commission du désarmement débute à un moment où nous sommes confrontés à deux tendances alarmantes : une nouvelle course aux armements nucléaires et une course à la modernisation des armes nucléaires. Si nous voulons éviter que ces tendances n'aient d'autres effets négatifs sur la paix et la sécurité internationales, il faut y mettre un terme. Nous ne devons pas permettre que l'ombre monstrueuse de la menace de ces armes inhumaines continue indéfiniment de planer sur nos vies. Nous devons les éliminer avant qu'elles ne nous éliminent. Telle est en effet la responsabilité qui nous incombe collectivement s'agissant de la sécurité de chacun d'entre nous. Toutefois, il est évident que les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière et plus lourde. Outre une obligation légale, ils ont une responsabilité éthique et morale. Ils ne peuvent ni ne doivent continuer à défendre avec obstination des stratégies aussi obscures et irréalistes que la dissuasion. Ils ne peuvent pas rechercher leur sécurité au détriment de celle des autres.

Le non-respect par ces États de leurs obligations et engagements juridiques explicites d'éliminer tous leurs arsenaux nucléaires a clairement démontré leur manque de volonté politique réelle de s'acquitter de leurs obligations. La volonté déclarée d'un certain État doté d'armes nucléaires de se doter de davantage d'armes nucléaires pour pouvoir conserver son leadership indique que cette politique parfaitement irresponsable va se poursuivre. Aussi devons-nous redoubler d'efforts pour faire face à de telles politiques d'intimidation. Si l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017 a constitué un pas en avant dans cette direction, nous devons continuer d'appeler fermement à l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires afin d'interdire la possession, la mise au point, la production, l'acquisition, la mise à l'essai, le stockage, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi, et de prévoir la destruction des armes.

Dans ce contexte, les efforts déployés au cours du cycle actuel de la Commission du désarmement doivent tendre vers l'adoption de recommandations sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Cela doit évidemment être complété par les efforts que nous déployons pour mettre en œuvre

le deuxième point de l'ordre du jour de la Commission, qui a trait à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Si nous voulons faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun et province de l'humanité tout entière, soit exploré et utilisé exclusivement à des fins pacifiques, la prévention d'une course aux armements est une nécessité et non une option. Quoi qu'il en soit, les travaux de la Commission doivent être guidés par l'urgence, la priorité absolue et l'importance primordiale de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous attachons une grande importance à cette question au Moyen-Orient, où les efforts régionaux et internationaux déployés depuis des décennies pour créer une zone exempte d'armes nucléaires, proposée par l'Iran en 1974, ont été jusqu'ici entravés par l'objection obstinée du régime israélien. Par conséquent, contraindre Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sans condition préalable et en tant que partie non dotée d'armes nucléaires, et à soumettre toutes ses installations et activités nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit être une composante importante des recommandations de la Commission à ce sujet.

Rappelant les appels fermes en faveur de la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global conjoint par tous ses participants, j'insiste sur le fait qu'il est absolument essentiel de garantir sa pertinence et sa pérennité. Pour sa part, comme l'AIEA l'a vérifié et confirmé dans ses 10 rapports consécutifs publiés à ce jour, l'Iran s'est pleinement acquitté de tous ses engagements en matière nucléaire au titre du Plan d'action global commun. Toutefois, la démarche, la politique et la pratique irresponsables et destructrices actuelles des États-Unis à l'égard du Plan d'action ont sérieusement compromis sa pérennité. Les mesures prises par les États-Unis vont à l'encontre de la lettre, de l'esprit et de l'intention du Plan d'action global commun, en particulier des paragraphes 26, 28 et 29, en vertu desquels des engagements ont été pris de

« faire des efforts sincères pour assurer l'application du présent Plan d'action et empêcher toute entrave à la pleine réalisation des avantages que l'Iran doit tirer de la levée des sanctions;

n'épargner aucun effort pour assurer la bonne application du présent Plan d'action, y compris dans leurs déclarations publiques;

et

s'abstenir d'adopter toute ligne de conduite qui aurait spécifiquement pour objet de porter directement préjudice à la normalisation des échanges commerciaux et des relations économiques avec l'Iran, en violation des engagements qu'ils ont pris de ne pas porter atteinte à la bonne application du présent Plan d'action global commun ».

Comme nous l'avons maintes fois souligné, le Plan d'action global commun n'est pas à sens unique. Ainsi, l'Iran ne pourra continuer à remplir ses engagements que si toutes les autres parties continuent de les honorer pleinement, efficacement et sans condition. Il est évident que l'Iran réagira proportionnellement à toute non-application significative et continue des engagements du Plan d'action de la part de l'un de ses participants.

Je me dois de rappeler que le Plan d'action global commun ne peut être renégocié ni modifié. L'AIEA est la seule autorité habilitée à vérifier l'engagement de l'Iran dans le cadre du Plan d'action global commun. L'Iran continue d'appliquer provisoirement le Protocole additionnel à son accord de garanties et, selon le dernier rapport de l'AIEA, l'Agence

« a effectué des visites complémentaires, en vertu du Protocole additionnel, à tous les sites et lieux en Iran qu'elle devait visiter. »

Le maintien de cette situation dépend de la poursuite de la mise en œuvre inconditionnelle du Plan d'action global commun par d'autres parties, en particulier les États-Unis. L'Iran ne peut pas et ne continuera pas à sauver à tout prix le Plan d'action global commun. C'est tout à fait compréhensible.

La communauté internationale ne doit pas permettre à l'administration américaine de continuer à railler et à saper le Plan d'action global commun. Il en va de l'intérêt du multilatéralisme. La prévention est une responsabilité collective.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à m'associer aux autres délégations pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU à sa session de fond de 2018. Nous adressons, par ailleurs, nos félicitations aux présidents des groupes de travail pour leur élection. Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler avec eux en vue d'assurer le succès de la présente session.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/CN.10/PV.369).

J'aimerais faire quelques observations d'ordre général sur les deux questions inscrites à notre ordre du jour, sur lesquelles ma délégation entend revenir en détail durant les débats thématiques. L'Afrique du Sud demeure attachée au multilatéralisme en tant que moyen le plus efficace de traiter les questions touchant à la paix et à la sécurité internationales.

Nous réaffirmons notre attachement à la Commission du désarmement de l'ONU, seule instance universelle et principal organe de délibération et de participation sur les questions cruciales de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. La Commission du désarmement a, par le passé, apporté des contributions précieuses à nos travaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous appelons toutes les délégations à faire montre de la souplesse qui s'impose pour permettre à cet organe de s'acquitter de ses responsabilités.

Nous nous félicitons des progrès réalisés au cours de la session de 2017 de la Commission du désarmement, qui a approuvé par consensus les recommandations relatives aux mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Toutefois, nous demeurons préoccupés par l'absence de progrès depuis 1999 sur la question du désarmement nucléaire. Ma délégation espère, dans notre intérêt à tous, que les discussions et les délibérations des deux prochaines semaines seront placées sous le signe d'une bonne volonté et d'une bonne foi véritables et que nous serons en mesure de progresser.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, ma délégation se joint à la majorité des États Membres qui ont exprimé leur profonde préoccupation face aux conséquences dramatiques sur le plan humanitaire qu'aurait pour l'humanité une explosion nucléaire, qu'elle soit délibérée ou accidentelle. L'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance juridiquement contraignante qu'elles ne seront plus jamais fabriquées constituent la seule garantie d'un monde libéré de la menace que représentent ces armes. La poursuite de la modernisation des arsenaux nucléaires et de leurs vecteurs par certains États dotés d'armes nucléaires, en violation flagrante de la lettre et de l'esprit de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP) et des engagements solennels pris à cet égard lors des précédentes conférences d'examen du TNP, est également extrêmement préoccupante.

Ma délégation se félicite de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 7 juillet 2017, qui constitue une mesure audacieuse et positive. L'Afrique du Sud figurait parmi les 50 premiers pays à avoir signé le Traité lorsqu'il a été ouvert à la signature le 20 septembre 2017 à New York. Nous appelons tous les États qui sont attachés à la réalisation d'un monde sans armes nucléaires et qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité afin de faciliter son entrée en vigueur rapide.

Le Traité est pleinement conforme au TNP et s'efforce de contribuer à la mise en œuvre des obligations qui incombent à ce dernier, y compris l'obligation, en vertu de l'article VI, de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire. Il ne porte pas atteinte au régime de garanties établi en vertu du TNP et n'y ajoute rien, pas plus qu'il n'empêche de renforcer davantage tout régime de garanties ou les mesures supplémentaires que les États se sont déjà engagés à prendre ou pourraient prendre à l'avenir. Comme dans le cas du TNP, tout État qui adhère au Traité est tenu, au minimum, de conclure et d'appliquer un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous réaffirmons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires s'il ne mettra pas fin aux armes nucléaires, est néanmoins une étape déterminante dans l'évolution du régime qui pourrait s'avérer nécessaire pour parvenir à un monde sans armes nucléaires et, à terme, le maintenir. Il convient de noter que le Traité ne donne pas la priorité aux intérêts de sécurité d'un État ou d'un petit nombre d'États par rapport aux intérêts de sécurité de la communauté internationale dans son ensemble, mais qu'au contraire il reconnaît que les armes nucléaires constituent une menace pour tous les États et tous les peuples du monde.

Ma délégation tient à réaffirmer que notre appui à un traité d'interdiction est sans préjudice de l'exécution des engagements pris en matière de désarmement nucléaire, en particulier ceux convenus dans le cadre du TNP. Alors que nous approchons de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020, à Genève, il est impératif de reconnaître que la vitalité et la pertinence du TNP, qui constitue la clef de voûte du régime de non-prolifération nucléaire, dépendent de la mise en œuvre par les États parties de

leurs obligations et engagements. Il n'est pas acceptable que les États parties traitent leurs obligations et leurs engagements comme un menu à la carte dont ils peuvent choisir ce qui leur convient. Nous appelons tous les États parties au TNP à honorer leurs obligations et à appliquer scrupuleusement et sans conditions préalables tous les engagements convenus en 1995, 2000 et 2010 sans plus tarder, y compris la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Enfin, nous nous joignons aux autres pays pour réaffirmer le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Afrique du Sud estime également que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des éléments du TNP, liés entre eux de manière symbiotique et inextricable, et que, par conséquent, des progrès dans ces deux domaines sont essentiels pour réaliser l'objectif et le but du TNP.

Le deuxième point de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace » est essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité. Il est largement admis que l'espace et son exploration à des fins pacifiques jouent un rôle crucial et de plus en plus important dans notre vie quotidienne. Nous devons donc veiller à ce que des travaux de fond soient menés afin d'éviter qu'il ne devienne un nouvel espace de conflit.

Pour l'Afrique du Sud, la coopération et le dialogue au niveau international sont le moyen le plus efficace de promouvoir l'ordre, la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales et de préserver l'espace en tant que domaine d'activités pacifiques. Nous continuerons donc de participer aux efforts internationaux visant à l'élaboration de règles de circulation et de normes de comportement dans l'espace. Si nous voulons obtenir l'adhésion la plus large possible à ces règles et normes, il n'y a pas de solution autre que par des processus multilatéraux ouverts et transparents, auxquels tous les États intéressés peuvent participer sur un pied d'égalité. La clef de ces efforts réside dans le fait que tous les États pourront avoir accès à l'espace et en tirer bénéfice, quel que soit leur niveau de développement scientifique, technique et économique. Nous attendons avec intérêt les débats sur ce sujet au cours des deux prochaines semaines.

Pour terminer, ma délégation se réjouit à l'idée de pousser plus loin l'examen des deux points de l'ordre



du jour au cours des débats thématiques et se tient prête à participer activement à ces débats et à œuvrer, avec toutes les délégations, à la réalisation d'un consensus au cours de la présente session.

Enfin, nous tenons à remercier toutes les délégations pour les condoléances, les messages et la solidarité qu'elles nous ont exprimés à l'occasion du décès de notre icône et pilier de la lutte anti-apartheid, Mama Winnie Madikizela Mandela.

**M. Escalante Hasbún** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Bird, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU à sa session de fond de 2018. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Mon pays mesure l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant – et par conséquent universel – de l'Assemblée générale, qui permet des débats ouverts en vue d'examiner un large éventail de questions touchant au désarmement et de formuler des recommandations sur ces questions. Nous nous réjouissons donc de participer à la session de 2018 en vue de parvenir à des accords concrets par consensus, y compris des recommandations concrètes visant à répondre aux défis nouveaux et traditionnels liés au désarmement.

En tant que partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – référence politique, juridique et institutionnelle depuis plus de 50 ans en ce qui concerne la création de zones exemptes d'armes nucléaires – El Salvador réaffirme sa position en faveur du désarmement nucléaire et exprime son opposition à l'amélioration des armes nucléaires actuelles et au développement de nouveaux types d'armes. La persistance des armes nucléaires et leur rôle dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité constituent toujours une menace réelle pour l'humanité. Nous réaffirmons la nécessité urgente de progresser vers l'objectif prioritaire d'un désarmement général et complet sous un contrôle international.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de son ouverture à la signature. Le Traité interdit la possession, la mise au point, la production, l'acquisition, le stockage, le transfert, l'emploi et la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Lorsque le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sera entré en vigueur, il viendra renforcer et

compléter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire en général. Voilà pourquoi nous appelons la communauté internationale à hâter son entrée en vigueur.

Nous nous opposons à toutes les tentatives tendant à modifier les documents relatifs au désarmement nucléaire, ainsi qu'aux tentatives de certains États visant un changement de modèle à cet égard. Nous invitons l'ensemble des États Membres de l'ONU à unir leurs efforts afin de consolider les mesures efficaces et non dilatoires en faveur du désarmement général et complet. Ma délégation exhorte les États dotés d'armes nucléaires à retirer toutes leurs réserves à l'égard des Protocoles au Traité de Tlatelolco et à respecter le caractère dénucléarisé de ma région. Nous souscrivons également aux appels à la négociation et à l'adoption d'un instrument universel et juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité.

Nous déplorons vivement l'absence de consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015. L'incapacité à parvenir à un accord sur les dispositions du document final doit nous servir de stimulant pour le processus préparatoire à la Conférence d'examen de 2020.

En ce qui concerne l'espace, il est dans l'intérêt de mon pays de promouvoir et de développer l'utilisation et l'exploration de l'espace à des fins exclusivement pacifiques, ainsi que dans l'intérêt de tous les États, quel que soit le niveau de développement économique ou scientifique de leur société. Par ailleurs, nous réaffirmons que la dépendance mondiale croissante à l'égard des systèmes et technologies spatiaux et des informations qu'ils nous fournissent exige un effort commun pour relever les défis et garantir la viabilité et la sécurité des activités spatiales. Des mesures de transparence et de confiance pourraient réduire, voire éliminer, les malentendus et les erreurs de calcul concernant les activités et les intentions des États dans l'espace. Des mesures de transparence et de confiance devraient venir compléter le cadre juridique international applicable aux activités spatiales, sans pour autant porter atteinte aux obligations juridiques existantes ni entraver l'utilisation légale de l'espace, notamment pour les nouveaux intervenants.

Comme il est dit dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189), celles-ci doivent inclure

l'échange d'informations sur les politiques spatiales nationales, ainsi que sur les dépenses militaires, les notifications relatives aux activités spatiales menées afin de réduire les risques et l'organisation de visites d'installations et de sites de lancement. Conscient de l'intérêt général pour l'espace et du fait que l'espace est considéré comme patrimoine mondial, El Salvador rejette catégoriquement toute tentative de militariser ou de lancer une course aux armements dans l'espace.

La Conférence du désarmement, dont le siège se trouve à Genève, est le seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Nous regrettons par conséquent quelle ne soit pas en mesure de remplir son mandat depuis deux décennies. El Salvador exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de volonté politique afin d'assurer le lancement, dans les meilleurs délais, d'initiatives de fond par l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail équilibré et complet visant à faire progresser l'ordre du jour du désarmement nucléaire, notamment d'un instrument juridiquement contraignant sur des garanties négatives de sécurité, ainsi qu'à prévenir une course aux armements dans l'espace et à élaborer un traité non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs qui servira à la fois les objectifs de non-prolifération et de désarmement.

Néanmoins, nous devons rappeler que, comme l'ont montré les négociations qui ont abouti au Traité sur le commerce des armes et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'opposition de quelques membres d'un organe restreint, comme la Conférence du désarmement, ne saurait empêcher la participation universelle de l'Organisation à ses efforts de non-prolifération. Nous demandons donc à la Conférence du désarmement d'assumer son rôle, faute de quoi elle perdra sa raison d'être.

Nous nous félicitons qu'après 18 ans, la Commission du désarmement ait adopté, par consensus, des recommandations de fond sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ce résultat positif est un succès et il insuffle un nouvel élan au mécanisme de désarmement.

El Salvador appelle toutes les délégations à faire montre de volonté politique dès le début du cycle triennal de la Commission du désarmement afin que ce cycle s'achève sur la formulation de recommandations

concrètes répondant vraiment aux défis liés à cette question.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à ce poste important. Nous espérons que, grâce à votre professionnalisme, nous saurons préserver l'élan positif qui a caractérisé les travaux de la Commission du désarmement de l'ONU lors de la dernière session.

La Russie appelle constamment au renforcement du rôle central de l'ONU dans le maintien de la stabilité stratégique et de la sécurité internationale, ainsi que des régimes de maîtrise des armements et de non-prolifération. Nous sommes fermement convaincus que notre priorité doit être de renforcer l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies, dont fait partie intégrante la Commission du désarmement.

Nous entamons cette année un nouveau cycle de travail de trois ans sur la base d'un nouveau programme. Nous devons continuer de nous efforcer de parvenir à un accord sur des recommandations afin d'atteindre l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires que nous nous sommes fixé et engager un débat sur un point de l'ordre du jour totalement nouveau, à savoir l'élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La délégation russe est prête à tout mettre en œuvre pour parvenir à des résultats dans ces deux domaines.

La Russie est un partisan responsable et résolu du désarmement nucléaire et de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuons d'apporter une contribution particulière à ce processus. Le 5 février, nous avons déclaré que notre pays s'était pleinement acquitté de son obligation de réduire le nombre de ces armes en vertu du Traité entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START). Notre capacité globale s'est avérée plus faible encore que les limites prévues par le Traité en ce qui concerne les systèmes de lancement et les ogives militaires. La Russie a ainsi réduit son arsenal nucléaire de plus de 85 % par rapport aux stocks qu'elle détenait à l'apogée de la guerre froide.

Les efforts de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire doivent désormais se concentrer sur la mise en place de conditions propices

à de nouveaux progrès. Si tous les États dotés d'un potentiel nucléaire militaire doivent être associés aux efforts visant la réduction et la maîtrise des armes nucléaires, des efforts collectifs systématiques visant à créer les conditions propices à la poursuite du processus de désarmement nucléaire, y compris la sécurité mondiale et régionale, s'avèrent également particulièrement importants.

À cette fin, nous devons prendre en compte toute une série de facteurs qui influent sur la stabilité internationale, notamment le déploiement illimité du système mondial de défense antimissile des États-Unis, la mise au point d'armes stratégiques offensives non nucléaires de haute précision, la réticence des États-Unis à abandonner leur projet de déployer des armes de frappe dans l'espace, les déséquilibres qualitatifs et quantitatifs croissants des armes classiques, etc. Il est particulièrement préoccupant que les documents et les doctrines de certains pays prévoient un rôle considérablement accru pour les armes nucléaires dans la planification militaire, tout en fixant un seuil beaucoup plus bas pour leur emploi. Nous pensons que la pratique persistante des missions dites de partage nucléaire de l'OTAN, dans le cadre desquelles les États membres de l'OTAN non dotés d'armes nucléaires sont formés au déploiement de ces armes, constitue une violation directe du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Tous ces éléments augmentent le risque de conflit nucléaire.

L'histoire nous enseigne que les tentatives de renforcer sa propre sécurité au détriment de celle des autres sont toujours vouées à l'échec. La seule voie à suivre est celle du dialogue. Des notions telles que l'égalité des droits, le respect mutuel et le consensus doivent non seulement être exprimées mais aussi mises en pratique. Seule cette approche peut nous permettre de parvenir à un équilibre d'intérêts mutuellement acceptable et de faire en sorte que les principales questions de sécurité internationale soient prises en compte. Nous sommes prêts à participer à un tel dialogue.

Dans le climat actuel marqué par une montée des tensions militaires et politiques, afin de prévenir les scénarios les plus dangereux et de préserver un équilibre stratégique, nous avons été contraints de prendre des mesures techniques et militaires, comme l'a annoncé le Président russe dans son discours devant l'Assemblée fédérale le 1<sup>er</sup> mars. Il convient en particulier de noter que tous les efforts visant à renforcer la capacité de

défense de notre pays sont strictement conformes aux accords de maîtrise des armements en vigueur.

On ne pourra progresser sur la voie de l'élimination des armes nucléaires qu'en tenant dûment compte de tous les facteurs qui influent sur la stabilité stratégique et du principe d'une sécurité égale pour tous. Cet objectif ne peut être atteint sur la base du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été récemment ouvert à la signature. Cette initiative ne facilite pas les progrès vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, à laquelle nous aspirons tous. Au contraire, cette initiative compromet la pertinence et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un tel accord international n'est pertinent que lorsqu'il garantit que le processus de désarmement nucléaire est irréversible, c'est-à-dire lorsqu'il est déjà achevé.

Nous sommes gravement préoccupés par le devenir du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Un État clef est revenu sur sa ratification et sur l'appui à l'entrée en vigueur de cet instrument. Dans les circonstances actuelles, cet instrument exige le soutien de l'ensemble de la communauté internationale. À cet égard, il est clair que nous devons redoubler d'efforts à tous les niveaux.

Nous nous félicitons que les participants à la première session de la Conférence préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 aient réaffirmé leur volonté de travailler ensemble pour assurer la viabilité et l'universalisation du TNP. Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'ouverture à la signature du TNP. À l'heure où les tensions s'intensifient sur toute une série de questions inscrites à notre ordre du jour, la priorité doit être accordée à la préservation du régime du TNP et à la mise en œuvre des décisions prises lors des précédentes Conférences d'examen.

Une approche équilibrée des trois composantes du TNP – non-prolifération, désarmement nucléaire et utilisation pacifique de l'énergie atomique – est essentielle. L'accent doit être mis sur le maintien et le renforcement de la stabilité, de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons que le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010, qui demeure tout à fait pertinent aujourd'hui, pourrait servir de base aux travaux du cycle d'examen actuel.

La Russie s'est toujours conformée à ses engagements au titre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de

l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous avons éliminé notre arsenal chimique, comme l'a confirmé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Toute insinuation selon laquelle la Russie disposerait encore d'armes chimiques ou continuerait de travailler sur ces armes, et toute référence à un lien quelconque de la Russie avec l'incident survenu au Royaume-Uni sont absolument sans fondement et parfaitement ridicules. Si les États qui lancent de telles accusations disposent de preuves contre la Russie en rapport avec cet incident, qu'ils les fassent connaître. Répondre à de telles insinuations et attaques sans fondement n'est ni utile ni pertinent. Comme la Commission le sait, nous avons envoyé une liste de questions spécifiques au gouvernement britannique, et nous attendons des réponses détaillées à ces questions – de telles réponses sont hautement improbables. Si nous ne recevons pas de réponse, nous présumerons qu'il s'agit d'une provocation délibérée de la part des autorités des États-Unis et du Royaume-Uni.

L'un des objectifs de notre politique étrangère est de préserver l'espace extra-atmosphérique des armes nucléaires qui ne sont pas utilisées à des fins pacifiques. Cela nous paraît presque aussi important que l'élimination complète des armes nucléaires. Plus important encore, un tel objectif est concret et peut être atteint. Pour ce faire et pour prévenir une course aux armements dans l'espace, nous devons travailler simultanément sur un certain nombre de domaines. Nous continuons de penser qu'une question clef à cet égard repose sur l'examen du projet de traité entre la Russie et la Chine sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Malgré le soutien de la communauté internationale et l'intérêt très fort qu'elle porte à la poursuite de l'élaboration de cet instrument, nous n'avons malheureusement pas encore été en mesure d'engager des travaux de fond sur cette question, en raison des difficultés rencontrées pour convenir d'un programme de travail à la Conférence du désarmement.

Afin de donner plus de portée aux débats sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous avons proposé l'année dernière, avec nos collègues chinois, la création d'un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'adoption de la résolution 72/27 en décembre par l'Assemblée générale a ouvert de réelles possibilités de jeter les bases d'une transition vers des négociations portant sur un accord international sur la prévention d'une course

aux armements dans l'espace. Il nous paraît également important de mentionner le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies à Vienne, qui se consacre actuellement à l'élaboration de lignes directrices pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

La Commission du désarmement de l'ONU peut apporter une contribution importante, voire essentielle, à ces efforts multilatéraux. Les recommandations visant l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales pourraient contribuer à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, objectif ultime des activités du Groupe de travail II. Nous espérons qu'elles seront couronnées de succès.

Par souci de brièveté, je ne m'attarderai pas sur les accusations ridicules lancées par la délégation ukrainienne (voir A/CN.10/PV.369) concernant une prétendue violation par la Russie du mémorandum de Budapest. Notre position est bien connue et nous ne la réitérerons que lorsque cela sera approprié. Je conclurai mon propos en vous assurant, Madame la Présidente, de la pleine coopération de la délégation russe.

**M. Yaakob** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser mes plus chaleureuses félicitations, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU à sa session de fond de 2018. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de la Commission et les présidents des groupes de travail.

La Malaisie souscrit à la déclaration prononcée ce matin, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/CN.10/PV.369) et à la déclaration que fera demain, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le représentant des Philippines.

La Malaisie attache une importance particulière à la Commission du désarmement, seul organe spécialisé à composition universelle dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

S'agissant du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, la Malaisie est fière de compter parmi les signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet dernier. À notre avis, ce traité complète les instruments internationaux existants en matière de désarmement et de non-prolifération. La Malaisie continue de défendre



les principes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et d'y adhérer.

En ce moment même, des délégations sont en train d'achever les derniers préparatifs de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020, qui se tiendra à Genève. La Malaisie espère que la session du Comité préparatoire de cette année se traduira par des résultats tangibles et assurera la pleine continuité des débats en cours sur la préparation de la session du Comité préparatoire de l'année prochaine, qui se tiendra à New York.

La Malaisie réitère l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, rendu le 8 juillet 1996 (voir A/51/218, annexe). L'avis consultatif a notamment conclu à l'unanimité qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. Nous estimons que cette réitération présente un intérêt particulier, tout en notant la nécessité urgente pour la Commission de consacrer ses travaux à la question des armes nucléaires dans ce contexte.

Nous saluons les efforts et l'esprit de coopération qui ont caractérisé la récente session du Comité préparatoire de la troisième Conférence d'examen chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La Malaisie, quant à elle, reste déterminée à adopter une législation nationale appropriée et rigoureuse pour contrôler efficacement la circulation et le commerce illicite des armes classiques. Dans le même ordre d'idée, nous continuons d'appuyer l'adoption de mesures de confiance à tous les niveaux dans le domaine des armes classiques, dans le cadre de nos efforts collectifs en faveur du renforcement de la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que les négociations indispensables continueront d'être menées de bonne foi afin de rapprocher les vues divergentes des États Membres dans ce domaine.

La Malaisie se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, le 4 décembre 2017, de la résolution 72/26, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi que de la résolution 72/27, sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace. Nous nous félicitons également de la poursuite d'un dialogue qui nous permettra de mieux comprendre les questions relatives aux menaces et aux risques pour la sécurité

spatiale, aux mesures de transparence et de confiance visant à renforcer la sécurité spatiale et aux domaines de coopération internationale pratique d'une manière globale et équilibrée.

Enfin, soyez assurée, Madame la Présidente, que la Malaisie jouera pleinement son rôle dans nos débats animés sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, notamment sur des questions telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en vue de renforcer la paix et la sécurité mondiales.

**M. Frimpong** (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous adresse, ses chaleureuses félicitations, Madame la Présidente, et à travers vous, aux autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Commission du désarmement de l'ONU à la session de fond de cette année. Vous pourrez compter sur notre entière coopération et notre plein appui. Nous nous félicitons également de l'élection des présidents des deux groupes de travail sur les points de l'ordre du jour qui feront l'objet de délibérations au cours de la présente session. Enfin, nous remercions votre prédécesseur, notre collègue de l'Argentine, pour les efforts inlassables qu'elle a déployés au cours de la session de fond de l'année dernière.

Le Ghana souscrit pleinement aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.369), et nous tenons également à faire les observations suivantes à titre national.

La plus grave de toutes les menaces connues à la paix et à la sécurité mondiales est sans conteste la prolifération et l'emploi potentiel des armes nucléaires. Une explosion délibérée, erronée ou accidentelle d'une seule arme nucléaire aurait des conséquences profondes et dévastatrices sur l'humanité et par-delà les frontières géographiques. Nos craintes face à l'existence d'armes nucléaires et à l'investissement continu de certains États dans l'acquisition, la modernisation et le stockage d'armes nucléaires sont encore renforcées par la possibilité toujours réelle que ces armes et des matières connexes tombent aux mains de terroristes et d'autres acteurs non étatiques non autorisés. C'est pourquoi nous demandons instamment que toutes les possibilités qui s'offrent à nous d'élaborer des mesures pragmatiques visant l'élimination totale de ces armes soient explorées dans toute la mesure du possible.

L'élimination des armes nucléaires est à l'ordre du jour de l'ONU depuis sa création. Pourtant, la réalisation d'un désarmement nucléaire total, irréversible et internationalement vérifiable, tel qu'envisagé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure le fondement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, nous a échappé. Nous espérons donc que la Conférence d'examen du TNP de 2020 sera en mesure de surmonter les échecs de 2015 et de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous pensons également que la prochaine conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui se tiendra en juin, fournira aux États Membres la plate-forme nécessaire pour évaluer les progrès réalisés dans le régime de désarmement et faire progresser l'objectif général de l'élimination complète des armes nucléaires.

Nous sommes encouragés par l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017 et son ouverture ultérieure à la signature le 20 septembre 2017. Le Ghana a participé activement au processus de négociation et a été l'un des premiers pays à signer le Traité lorsqu'il a été ouvert à la signature. Le Traité est devenu un élément indispensable du discours général sur le désarmement et renforce les objectifs du TNP, en particulier son article VI, pour la réalisation d'un monde sans armes nucléaires.

Le Ghana reste convaincu que le recours au multilatéralisme pour régler les questions de désarmement mondial est essentiel à l'instauration d'un monde plus sûr. Ceci est particulièrement important si l'on songe aux défis actuels à la paix et à la sécurité, notamment aux menaces grandissantes du terrorisme et à la menace sur notre existence que font peser les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous réaffirmons la validité de la Commission du désarmement de l'ONU en tant que seul organe délibérant spécialisé au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement chargé d'examiner les questions de désarmement et de non-prolifération et de formuler des recommandations à ce sujet.

Nous nous réjouissons de l'issue des négociations et de l'adoption par consensus des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques lors de la session de 2017 de la Commission du désarmement. Nous espérons qu'en faisant preuve de détermination, d'engagement et d'un esprit de souplesse dans nos délibérations, nous

obtiendrons des résultats analogues dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, où il ne nous a malheureusement pas été possible de dégager un consensus lors des cycles précédents.

Pour le Ghana, il est dans notre intérêt commun de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous reconnaissons également la contribution importante des instruments relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires, notamment le Traité de Pelindaba adopté par les pays africains, dont l'objectif global est un monde exempt d'armes nucléaires, et nous renouvelons notre appel à toutes les parties prenantes, en particulier les États du Moyen-Orient, afin qu'elles continuent de participer de manière constructive aux efforts pour que cette région soit également exempte d'armes nucléaires.

Le Ghana est d'avis que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est également essentiel pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, et nous lançons à nouveau un appel aux États visés à l'annexe 2, qui n'ont pas encore ratifié le TICE, afin qu'ils accélèrent le processus de ratification. De même, nous pensons que les futures négociations sur un éventuel traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, idéalement sous les auspices de la Conférence du désarmement, associées aux cadres existants tels que le TNP, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le TICE, permettront de promouvoir efficacement notre objectif global d'un désarmement général et complet.

La dépendance croissante des sociétés à l'égard des plates-formes spatiales et des satellites pour l'activité humaine au XXI<sup>e</sup> siècle est menacée par l'engorgement, la contestation, les rivalités et les dommages que pourrait causer une exploitation à des fins personnelles, et demeure donc un problème de sécurité internationale. On ne saurait trop insister sur la nécessité de garantir l'utilisation de l'espace et des corps célestes à des fins pacifiques, notamment en empêchant le déploiement d'armes dans l'espace et en éliminant les débris orbitaux dangereux. Face à l'essor des activités spatiales des États, des organisations internationales et des entités privées, il est essentiel de concentrer nos efforts sur l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour assurer la sécurité des activités spatiales si nous voulons remédier à la fragilité d'un tel environnement pour le bien commun et préserver le patrimoine de l'humanité. Il est donc dans l'intérêt de toutes les parties prenantes d'agir de

manière responsable dans la conduite des activités liées à l'exploration spatiale.

Nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189), qui constitue l'approche la plus pragmatique pour préserver l'environnement spatial à des fins pacifiques. Les recommandations figurant dans le rapport sur l'application concrète de mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace nous paraissent utiles, et nous souhaitons réaffirmer en particulier l'importance de la coopération et du dialogue internationaux dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Nous nous félicitons également de l'adoption, en 2016, de la politique et de la stratégie spatiales africaines, que nous considérons comme un cadre important pour la réalisation d'un programme spatial africain dans le contexte de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Pour terminer, ma délégation est d'avis que des mesures de transparence et de confiance élaborées dans un cadre multilatéral ont plus de chances d'être acceptées par l'ensemble de la communauté internationale que si elles ne sont pas élaborées dans un tel cadre. Il importe donc que la Commission du désarmement, dont la composition est universelle, continue d'étudier des approches novatrices et de s'appuyer sur les cadres juridiques internationaux existants pour garantir la viabilité à long terme et l'utilisation à des fins pacifiques de l'espace. Vous pourrez compter, Madame la Présidente, sur la coopération de ma délégation à cet égard.

**M. Cho Tae-yul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU à la session de fond de cette année.

Faisant fond sur l'adoption par consensus, l'année dernière, de recommandations sur les armes classiques (voir A/72/42, annexe), les premières en 17 ans, la Commission se réunit aujourd'hui pour examiner avec un engagement renouvelé deux questions fondamentales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, à savoir les armes nucléaires et les activités spatiales. Le cycle de discussion de trois ans s'achevant juste avant le début de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de ce traité

fondamental sur ce point crucial de l'ordre du jour, nous devons tirer pleinement parti des délibérations du Groupe de travail I cette année afin que nos efforts collectifs portent leurs fruits en 2020, sous la forme d'au moins deux points de convergence entre les délégations.

Afin d'atteindre notre objectif commun d'un monde pacifique et sûr sans armes nucléaires, nous devons adopter des mesures de désarmement efficaces, durables et inclusives dans les trois piliers du TNP, conformément au Plan d'action 2010. La République de Corée est fermement attachée à cette vision et à cet objectif et a pris des mesures pour traduire cet engagement en actes. Nous avons non seulement participé activement, notamment, aux travaux étayés du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, mais nous avons également fait tout notre possible, en exerçant le maximum de pression et d'engagement et en travaillant en étroite collaboration avec les membres de la communauté internationale, pour régler la question nucléaire nord-coréenne, qui constitue la menace la plus grave pour la sécurité mondiale dans le monde aujourd'hui.

Après une série d'échanges de haut niveau et à un rythme effréné entre les parties concernées, y compris le sommet intercoréen qui se tiendra le 27 avril, le monde entier suit désormais de près l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne. Nous nous efforcerons de maintenir cette dynamique durement acquise en faveur de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord, qui, à son tour, conduira à l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Il s'agit en effet d'une occasion historique que nous devons saisir, et nous comptons sur l'appui constant de la communauté internationale pour progresser sur cette voie.

La République de Corée se félicite que l'élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales figure parmi les deux principaux points à l'ordre du jour de la session de cette année. Je tiens à saluer le travail accompli par le Secrétariat pour établir un document officiel sur les débats intersectoriels relatifs à l'espace menés par le mécanisme de désarmement des Nations Unies et ses organes apparentés.

Je remercie également tout particulièrement l'Australie pour son document de travail sur une proposition de mesures de confiance en trois volets. Compte tenu de la croissance rapide des activités spatiales tant de la part des gouvernements que du secteur privé, nos débats au sein du Groupe de travail II devraient être axés en particulier sur les mesures visant à établir des normes de comportement propres à promouvoir la sécurité dans les activités spatiales.

Nous attendons avec intérêt de pouvoir avancer rapidement sur un ensemble de lignes directrices pour la viabilité à long terme de nos activités spatiales au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, les délibérations de la Commission du désarmement sur les mesures de confiance et de transparence au cours de la présente session permettront de progresser de manière plus sensible sur cette question à la conférence UNISPACE+50, qui se tiendra à Vienne en juin.

Pour terminer, je puis vous assurer, Madame la Présidente, du plein concours de ma délégation au succès de la session de cette année de la Commission du désarmement sous votre direction avisée, et j'attends avec intérêt les discussions constructives des trois prochaines semaines.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique vous félicite, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU pour la session de fond de cette année. Vous pourrez compter sur le plein appui du Mexique dans l'accomplissement de votre tâche, de même que tous les autres membres du Bureau.

La Commission du désarmement se réunit dans un contexte d'inquiétude croissante marqué par une situation internationale complexe en matière de sécurité, pleine d'incertitudes, de risques et de menaces, d'une ampleur inédite depuis la fin de la guerre froide. Nous sommes préoccupés par les voix qui s'élèvent à nouveau en faveur de la menace et de l'emploi des armes nucléaires, ce qui, d'une certaine manière, normalise et banalise leur impact humanitaire. Nous trouvons également très déconcertant que les engagements et obligations en matière de désarmement nucléaire des détenteurs de ces armes aient été remis en question, et nous jugeons inquiétantes les justifications avancées pour augmenter et améliorer les stocks, ainsi que les coûts associés à ces activités, alors que diminuent les ressources en faveur du développement et d'une paix durable.

Cette année marque le quarantième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de la création de la Commission du désarmement, seul organe délibérant spécialisé du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Le moment est venu d'analyser la question du désarmement nucléaire et de parvenir à des résultats qui aillent au-delà de cette salle de conférence et qui prouvent la pertinence du mécanisme et de ses mandats. J'aimerais, à ce propos, soulever certaines questions qui, à notre avis, devraient faire partie des délibérations de la Commission sur le désarmement nucléaire, sous réserve qu'elles soient reprises lors des sessions thématiques.

Le désarmement nucléaire est une question en suspens à l'Assemblée générale depuis l'exigence légitime qu'elle a formulée en 1946 dans sa première résolution - la résolution 1 (I). Le désarmement nucléaire demeure une question d'actualité et prioritaire dans l'ordre du jour multilatéral et continue d'être une question importante sur le plan existentiel. Il existe un lien organique entre le désarmement et la paix. Cette affirmation, qui peut sembler banale, mérite cependant réflexion, compte tenu de la nouvelle disposition de plusieurs délégations à déclarer que les armes soutiennent la paix, en particulier les armes nucléaires.

Les armes nucléaires, du fait de leur pouvoir destructeur, de leur impact humanitaire et de leurs effets néfastes sur la santé, les écosystèmes, le développement et l'existence même de l'humanité, ainsi que de leur capacité aveugle de nuire à des civils innocents, ne peuvent être considérées comme bénéfiques entre les mains des uns et nocives entre les mains des autres. Cette politique de deux poids, deux mesures a démontré l'inexactitude d'une telle croyance et encourage la prolifération et la menace de l'emploi des armes nucléaires, ce qui est contraire au droit international humanitaire et à la Charte des Nations Unies et constitue un crime de guerre. Il n'y a pas de bonnes mains pour de mauvaises armes, pour paraphraser les paroles de l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon. Grâce à l'initiative dite humanitaire et aux Conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne, nous comprenons mieux l'impact humanitaire des armes nucléaires ainsi que les éléments sur lesquels nous devons de toute urgence redoubler d'efforts en faveur du désarmement nucléaire.

Le désarmement et la non-prolifération sont deux processus qui se renforcent mutuellement. Ce qui n'existe pas ne peut proliférer ni causer de dommages. Cette année marque également le cinquantième



anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), seul traité en vigueur portant sur le désarmement et la non-prolifération, qui constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement. Nous devons nous rappeler et saluer les engagements et obligations contractés en vertu du Traité, en particulier dans les dispositions de l'article VI et des Conférences d'examen du TNP de 2000 et 2010. Le respect intégral de toutes les dispositions du Traité n'est assorti d'aucune condition. Nous, les parties, devons épuiser toutes les mesures à notre disposition pour assurer l'efficacité des principes qui ont présidé aux négociations à partir desquelles s'est forgé le TNP, sur la base des trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Je dois dire à quel point nous nous félicitons qu'un nombre important d'États aient pris la décision d'adopter des règles contraignantes interdisant la mise au point, les essais, l'acquisition, le stockage, la possession, le transfert, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires aux niveaux national, régional et maintenant international. Le Mexique est pleinement attaché au TNP, au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, au Traité de Tlatelolco, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires récemment adopté.

Nous attendons l'entrée en vigueur rapide de ces deux derniers instruments, qui vont notamment compléter le Traité de Tlatelolco et d'autres traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que le TNP et le TICE, afin d'éliminer les armes nucléaires de manière transparente, vérifiable et irréversible, dans des délais clairement établis. Ces instruments ne sont pas de simples déclarations d'intention et ne peuvent pas non plus conduire à la disparition automatique des armes nucléaires; ils constituent plutôt une base juridique adéquate pour le processus visant à éliminer les armes nucléaires et à empêcher qu'elles ne réapparaissent. Ils démontrent surtout ce que la majorité des États Membres éprouve à l'égard des armes nucléaires, à savoir la nécessité de les éliminer complètement. C'est la seule façon de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées. Les armes nucléaires ne pourront plus être utilisées à nouveau par aucun acteur, en aucune circonstance. Nous sommes opposés à l'implantation d'armes nucléaires sous quelque forme ou en quelque lieu que ce soit.

C'est pourquoi nous jugeons tout à fait opportun que la Commission concentre également ses délibérations sur les mesures de confiance visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Mexique rappelle combien il importe que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, soient menées à des fins exclusivement pacifiques et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique. De même, il doit être utilisé sans porter atteinte à la sécurité d'aucun État, conformément à la lettre et à l'esprit du traité de 1967 sur la question.

Cette année revêt une importance particulière en ce qui concerne l'examen des questions liées aux utilisations pacifiques de l'espace, car elle sera l'occasion pour nous de participer aux travaux de la conférence UNISPACE+50 et de renforcer les alliances et les engagements des États de faire de l'espace un instrument indispensable au bien-être futur de nos peuples. En adoptant des documents qui mettent en œuvre les résultats de la conférence UNISPACE+50, nous pourrions nous appuyer sur un plus grand nombre d'éléments pour relever ensemble et avec une vision à long terme les défis auxquels est confrontée la communauté internationale.

Le Mexique a l'honneur de diriger les travaux de la plénière du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du sommet UNISPACE+50. Les accords conclus à l'issue de ces deux réunions seront décisifs pour promouvoir, grâce à la coopération internationale, un meilleur accès de tous les pays aux sciences et techniques spatiales, ainsi qu'aux données, services et infrastructures nécessaires pour renforcer l'accessibilité de l'espace.

Les applications de la technologie spatiale se sont multipliées au cours des dernières décennies grâce aux immenses progrès de la science. La coopération internationale est donc essentielle à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation en sciences et technologies spatiales dans le monde actuel. L'accès à la technologie spatiale favorise la prospérité de nos nations, le développement et une meilleure compréhension entre les peuples. L'utilisation et le déploiement des sciences et technologies spatiales sont bénéfiques à l'humanité dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les télécommunications et les services satellitaires à large bande, l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire, entre autres. Compte tenu

du développement croissant de la connectivité, il est nécessaire de réduire la fracture numérique grâce à la coopération régionale et à l'utilisation des technologies spatiales. La diversification croissante des activités spatiales et l'arrivée de nouveaux acteurs privés exigent de nos pays la mise en place d'un cadre juridique sûr pour le développement des activités.

Nous appelons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace et à respecter les engagements et obligations contractés dans le domaine spatial par le biais des résolutions de l'Assemblée générale, des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace et les décisions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans notre propre région, le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales en Amérique latine et dans les Caraïbes et la Conférence de l'espace pour les Amériques jouent un rôle fondamental.

C'est dans ce contexte particulier que nous devons rester vigilants, car les progrès scientifiques et technologiques accomplis en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace permettent également de déployer des systèmes de défense antimissile et d'autres systèmes militaires susceptibles de déclencher une course aux armements. Le régime juridique existant n'est pas suffisant pour garantir la non-utilisation des armes légères dans l'espace, et il n'offre pas non plus une garantie de non-utilisation des armes nucléaires, en particulier dans un environnement qui encourage la menace de l'emploi de ces armes. Nous devons donc renforcer les normes existantes, par des mesures visant à accroître la transparence, la confiance et la sécurité mondiale. Il ne faut donc pas que des mesures de confiance se substituent aux dispositions réglementaires contraignantes, comme de nouveaux traités sur la question, en particulier un traité pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous devons relever un double défi : garantir la viabilité à long terme de notre planète et améliorer les conditions de vie de nos populations. Pour cela, il est impératif de maintenir et de renforcer la coopération aux niveaux régional et international aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace.

**M<sup>me</sup> Meitzad** (Israël) (*parle en anglais*) : Ma délégation prenant la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du

désarmement de l'ONU et à vous assurer du concours de ma délégation aux débats à venir. Je souhaite également féliciter les Présidents des Groupes de travail, les représentants de la Jamaïque et de la Belgique, pour leur élection et leur souhaiter plein succès dans leurs tâches.

L'importance de la Commission du désarmement dans le cadre du mécanisme de désarmement a été soulignée dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, où il est stipulé que la Commission a notamment pour fonction d'examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et de faire des recommandations à leur sujet ainsi que d'examiner les éléments d'un programme global de désarmement. Il est clair que, pour s'acquitter de son mandat, la Commission du désarmement doit examiner les questions de façon globale et dans leur contexte. Les recommandations formulées par la Commission doivent être profondément ancrées dans la réalité et respecter l'équilibre indispensable entre ce qui est espéré et ce qui est réalisable compte tenu de la situation qui prévaut aux niveaux régional et mondial.

À cet égard, Israël est préoccupé par les initiatives de maîtrise des armements et de désarmement qui visent à contourner les complexités de la scène multilatérale en s'adressant à un groupe restreint de pays aux vues similaires qui ne reflète pas tout l'éventail des opinions et des intérêts de sécurité. De telles initiatives ne renforceront ni sa position ni son autorité, elles ne permettront pas non plus de résoudre efficacement les problèmes. C'est pourquoi Israël n'a pas pu appuyer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il importe de réfléchir à ce qui a été fait jusqu'à présent, de se concentrer sur la mise en œuvre, de tenir compte de l'évolution de la situation, de mieux comprendre les réalités actuelles et de vérifier le respect des dispositions avant de nous lancer dans l'exploration de nouvelles voies pour la maîtrise des armements et le désarmement.

Israël est favorable à la vision d'un Moyen-Orient exempt de guerres, d'hostilités, d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. C'est la vision vers laquelle devrait tendre l'ensemble des habitants de la région, reposant sur un espoir de paix, la reconnaissance mutuelle, la réconciliation et la cessation de tous les actes de terrorisme, d'agression et d'hostilité. Dans le même temps, Israël estime que les processus de maîtrise des armements et de désarmement sont indissociables des contextes dans lesquels ils s'inscrivent. Ces processus doivent reposer sur des mesures de confiance

durables et viables et être formulés de façon à traiter les conditions, défis et menaces auxquels est confrontée la région.

Ces dernières années, le Moyen-Orient a subi une déstabilisation et une radicalisation encore plus fortes. Les traités de maîtrise des armements ont été violés dans leur intégralité par les membres de la région et les normes n'ont pas été respectées. Le Moyen-Orient est devenu un laboratoire pour les activités terroristes. Dans le Moyen-Orient d'aujourd'hui, les armes chimiques sont, malheureusement, toujours en usage. Les normes interdisant l'emploi de ces armes ont été bafouées à maintes reprises par un État partie à la Convention sur les armes chimiques. Cela encourage les groupes terroristes à se doter de ces capacités et à en faire usage. Il faut exiger de la Syrie qu'elle s'acquitte de toutes ses obligations internationales, en particulier en ce qui concerne l'interdiction de l'emploi et de la production d'armes chimiques. La Syrie doit fournir des informations complètes et précises sur son arsenal et ses capacités en matière d'armes chimiques.

L'Iran demeure la menace la plus importante à la sécurité du Moyen-Orient et au-delà. Son programme de missiles balistiques montre que la menace que représente l'Iran n'a pas diminué. Au contraire, l'avancement de ce programme témoigne de l'attitude négative de l'Iran par rapport au respect de ses obligations internationales. L'Iran mène des activités clandestines dans le domaine nucléaire, ainsi que des actes de dissimulation et de duplicité qui, conjugués à la politique d'agression et d'hostilité du pays, soulèvent des questions fondamentales quant à savoir si les acteurs de la région sont pleinement conscients du devoir qui leur incombe de respecter les obligations juridiques internationales.

Dans ce contexte troublant, il est clair que tout processus de maîtrise des armes ou de désarmement ne peut être dissocié de la réalité. Israël a souligné à maintes reprises que, pour que le Moyen-Orient soit plus sûr et plus pacifique, il faut que tous les États régionaux s'engagent dans un processus de dialogue direct et soutenu dans lequel soit abordé l'ensemble des défis à la sécurité de la région, et notamment toutes les problématiques et menaces auxquelles se heurtent les États de la région à l'échelon individuel et collectif. Ce dialogue, fondé sur des principes de consensus largement acceptés, ne peut émaner que de la région et doit aborder la menace perçue par toutes les parties régionales de façon inclusive, en vue d'améliorer et de renforcer la sécurité de ces parties. Un engagement

direct conjugué à des mesures de renforcement de la confiance constitue la base essentielle de la mise en place d'un nouveau modèle de sécurité dans une région en proie aux armes, aux guerres, aux conflits, à un processus de désintégration des territoires nationaux et à la souffrance humaine.

En 1999, à sa cinquante-quatrième session, la Commission du désarmement a publié un rapport énumérant de nombreux éléments d'importance contribuant aux nécessaires fondements de la création de zones exemptes d'armes nucléaires (A/54/42/annexe. I). Le rapport précise qu'un dispositif de sécurité aussi complexe et sensible doit être fonction des conditions spécifiques qui règnent dans la région concernée, émaner exclusivement de l'État de la région concernée et être conduit par l'ensemble des États de la région. En outre, une zone exempte d'armes nucléaires doit reposer également sur des arrangements consentis de manière libre et indépendante entre les États de la région concernée.

Israël se félicite du succès des délibérations sur la Convention sur certaines armes classiques qui ont eu lieu ici l'année dernière. Cet ensemble de recommandations concernant les armes classiques mérite d'être examiné et que l'on s'en inspire, mais il faut également veiller à ce qu'elles soient adaptées à la situation réelle en dehors de nos salles de conférence. Au Moyen-Orient, cela signifie qu'il faut s'attaquer aux principaux pays détenteurs d'armes nucléaires qui violent leurs obligations internationales, parmi lesquels l'Iran.

Enfin, nous espérons que la question des mesures de transparence et de confiance dans l'espace fera l'objet de consultations positives, constructives, réalistes et pertinentes.

**M. Hansen** (Australie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de faire cette déclaration l'année où l'Australie préside la Commission du désarmement de l'ONU. La Commission du désarmement est une composante essentielle du mécanisme de désarmement, et l'Australie mettra tout en œuvre pour faire en sorte que ce nouveau cycle triennal débute sous les meilleurs auspices.

Au début de ce nouveau cycle triennal, le mot « chance » vient immédiatement à l'esprit. En effet, l'occasion nous est donnée cette année de définir l'orientation que prendront les débats de la Commission pour le reste de son cycle triennal. L'occasion de faire

coïncider la Commission avec le cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'offre également à nous. Ce n'est pas souvent que nous pouvons mettre tout en œuvre pour parvenir à un résultat immédiatement avant la Conférence d'examen du TNP, en l'occurrence la Conférence d'examen qui se tiendra en 2020. Nous devons également avoir présent à l'esprit que, si nous tenons une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 2021 ou 2022, le cycle actuel de la Commission du désarmement sera également la dernière occasion de parvenir à un consensus avant cette réunion.

Les priorités de l'Australie en matière de non-prolifération et de désarmement demeurent très semblables à celles énoncées dans le document de travail présenté par l'Australie à la Commission du désarmement au nom de 26 pays en 2016. Parmi ces priorités figurent l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, la poursuite des travaux de vérification, la promotion d'une plus grande transparence et la revitalisation du mécanisme du désarmement. Nous nous félicitons que, grâce à différents mécanismes spécialisés, une grande partie de ce travail ait été accompli, ce qui montre que l'approche progressive à laquelle l'Australie a souscrit progresse vraiment.

Plus récemment, la Conférence du désarmement a connu des avancées prometteuses après l'accord réalisé la semaine dernière sur cinq organes subsidiaires ciblés et leurs coordonnateurs. Si nous voulons que le mécanisme de désarmement fonctionne comme prévu, la Commission du désarmement doit également procéder à une réévaluation de ses méthodes de travail et de ses objectifs. La Commission doit se réformer afin de débattre de sujets précis, dont les résultats pourront être transmis pour examen par la Conférence du désarmement et d'autres organes compétents. Si, par exemple, les conclusions du Groupe de travail I de la Commission du désarmement nucléaire sur les recommandations visant à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires avaient été adoptées par consensus l'année dernière, nous devons nous demander ce que la Conférence aurait pu faire avec un document aussi vaste – probablement très peu. Nous avons participé activement aux travaux du Groupe de travail et nous saluons les efforts de ceux qui ont présidé et participé à ces travaux, mais ce nouveau cycle est l'occasion de viser quelque chose de nouveau, de ciblé et de significatif.

En 1988, la Commission du désarmement des Nations Unies était parvenue à un consensus sur les principes de vérification; en 1993, à un résultat sur les approches régionales du désarmement; et en 1999, à un résultat sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Le point commun de tous ces résultats obtenus par la Commission du désarmement de l'ONU a été le caractère ciblé de ces sujets. Malheureusement, 1999 a été la dernière année où la Commission a pu parvenir à un consensus sur le désarmement en matière de non-prolifération nucléaire. Près de 20 ans plus tard, ce travail ciblé s'est nécessairement déplacé vers d'autres mécanismes, étant donné les tentatives visant à rassembler en un seul document final de la Commission du désarmement les données d'ensemble du désarmement en matière de non-prolifération.

Sur des sujets tels que l'espace extra-atmosphérique, où les États Membres continuent d'élaborer des positions et des pratiques optimales, il est nécessaire d'élargir le débat, en particulier lorsque les lieux de ces débats à l'ONU restent limités. Mais en ce qui concerne la non-prolifération et le désarmement, où les positions ont mûri et sont de plus en plus fixes, la Commission du désarmement doit agir plus efficacement. Profitons de ce cycle, comme la Commission l'a fait avec succès dans le passé, pour envisager un débat ciblé, dont les résultats pourraient être présentés à la Conférence d'examen du TNP de 2020, à la Conférence du désarmement et à la quatrième session extraordinaire de la Conférence du désarmement. Parvenir à un résultat sur la question de la réduction des risques nucléaires, par exemple, pourrait constituer une étape importante sur la voie d'un débat ciblé. Le thème est suffisamment large pour que nous puissions tous y contribuer, mais en prenant une direction qui nous est propre.

En ce qui concerne le deuxième point à l'ordre du jour de la Commission cette année, l'Australie est heureuse de soutenir l'appel en faveur de la création d'un groupe de travail sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Alors que la technologie spatiale devient de plus en plus rentable et moins risquée, l'espace n'a jamais été aussi contesté, congestionné et compétitif qu'il ne l'est aujourd'hui. La démocratisation de l'espace, dont l'accès ne soit plus limité à une poignée d'acteurs étatiques, fait naître de nouveaux défis.

Pour l'Australie, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales offre une



occasion supplémentaire à la Commission. L'instauration d'un climat de confiance et l'établissement de normes internationales et de comportements attendus grâce à des mesures de transparence et de confiance non contraignantes constituent l'approche la meilleure et la plus immédiate pour renforcer la confiance. Nous encourageons tous les participants à examiner le document de séance que nous avons présenté et nous attendons avec intérêt de participer aux délibérations du Groupe de travail.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour la présente séance.

Avant de conclure, je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

**M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de votre élection, Madame la Présidente, à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à la présente session et vous souhaite plein succès dans vos fonctions.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations faites aujourd'hui en séance plénière par certains pays, en particulier les États-Unis et le Japon.

Tout d'abord, ma délégation tient à saluer la satisfaction exprimée par certains pays face au climat actuel de paix et de stabilité dans la péninsule coréenne. Le danger d'une guerre sans merci, qui existait depuis un certain temps dans la péninsule coréenne, s'est brusquement transformé en une situation propice à la paix et à la stabilité, à la réconciliation nationale, à la coopération et à la réunification du pays. Cette transformation est le résultat des mesures volontaristes généreuses que nous avons mises en œuvre pour instaurer une paix et une sécurité réelles dans la péninsule coréenne; elle n'est pas le résultat des sanctions ni de la pression dite maximale que les délégations des États-Unis et du Japon ont à nouveau réclamées dans cette salle de conférence. Il n'y aura aucun changement dans notre position alors que nous luttons pour parvenir à une paix et une sécurité durables sur la péninsule coréenne.

En ce qui concerne la question nucléaire dans la péninsule coréenne, qui fait l'objet de tant de discussions, j'aimerais m'expliquer brièvement. La République populaire démocratique de Corée a mis au point un processus d'armement nucléaire qui a un effet dissuasif afin de protéger l'État et le peuple contre la menace permanente d'une agression militaire des États-Unis, y compris la menace nucléaire, qui dure depuis quelque 70 ans. Comme chacun le sait, l'État doté d'armes nucléaires le plus puissant – les États-Unis – a exercé, pendant de nombreuses années, un chantage sur un État non doté d'armes nucléaires, la République populaire démocratique de Corée. Si les États-Unis n'avaient pas représenté une menace nucléaire pour la République populaire démocratique de Corée, nous n'aurions pas eu à réagir par la dissuasion nucléaire. Du début à la fin, les États-Unis sont entièrement responsables de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Les États-Unis et les autres forces hostiles doivent s'adapter aux tendances de l'époque et cesser immédiatement de s'appuyer sur leurs politiques anachroniques et hostiles.

Ma délégation tient à rappeler que le moment est venu pour tous les États concernés d'aborder avec prudence, retenue et patience tous les aspects de cette situation et de ne pas gâcher l'atmosphère ainsi créée propice à la paix dans la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée a toujours eu pour position d'encourager les initiatives mondiales visant l'élimination complète des armes nucléaires.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'aimerais me joindre aux autres délégations pour vous adresser mes félicitations, Madame la Présidente, et à travers vous, aux autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Commission du désarmement de l'ONU à la session de fond de cette année. Vous pourrez compter également, Madame la Présidente, sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

Comme à son habitude, le représentant du régime israélien a lancé des accusations sans fondement contre l'Iran. Puisqu'il s'agit d'accusations dénuées de tout fondement, il ne me paraît pas nécessaire d'y répondre. Par de telles accusations, les Israéliens tentent de détourner l'attention de leur politique brutale et expansionniste. Un autre type d'armes de destruction massive se trouve aux mains des Israéliens, ce sont des armes de désinformation massive. De même qu'il est habile à commettre des actes de brutalité et un certain

nombre d'autres crimes internationaux, le régime sioniste est également très habile à tromper. Toutefois, rien ne saurait dissimuler les brutalités de ce régime ni la réalité de ses politiques et pratiques. En accusant les autres, ils veulent se faire passer pour des agneaux. Mais ce ne sont pas des agneaux, ce sont des loups. Preuve en est, l'assassinat brutal de près de 20 civils palestiniens innocents commis récemment dans la bande de Gaza et les centaines d'autres Palestiniens blessés. Voilà qu'elle est leur véritable nature.

Ils ne peuvent plus crier au loup au sujet de la situation sécuritaire au Moyen-Orient. Le régime a mené plus de 15 guerres au cours de sa très courte existence. Il continue d'occuper des territoires appartenant à ses voisins et a envahi chacun de ses voisins – sans exception – y compris des pays au-delà de la région. Il continue de commettre et de parrainer des actes terroristes. Il continue de détenir tous les types d'armes de destruction massive et refuse de devenir partie aux traités interdisant les armes de destruction massive. Il est le seul pays au Moyen-Orient à ne pas être partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ses installations et activités nucléaires sont les seules au Moyen-Orient à ne pas être soumises aux garanties. C'est le seul pays à s'opposer à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Tel est le sombre bilan de ce régime. Avec un bilan aussi négatif, il n'est pas habilité à faire des recommandations sur les questions relatives à la sécurité régionale au Moyen-Orient, ni à fixer des conditions à cet égard.

**M. Amiya** (Japon) (*parle en anglais*) : La délégation japonaise souhaite exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Je me contenterai de répéter les propos que j'ai tenus dans ma déclaration à titre national, à savoir qu'une Corée du Nord dotée de l'arme nucléaire ne sera pas acceptée et que nous devons veiller à ce que les paroles de la Corée du Nord sur la dénucléarisation et son engagement pacifique se traduisent par des actes concrets visant à parvenir à l'objectif du démantèlement complet, vérifiable et irréversible des armes et missiles nucléaires de la Corée du Nord.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'invoque à mon tour le droit de réponse de mon gouvernement en réaction aux observations de la délégation de la Corée du Nord.

Les programmes d'armement interdits par l'ONU en Corée du Nord représentent une menace réelle et sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Les États-Unis condamnent fermement les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord, qui violent les multiples résolutions du Conseil de sécurité interdisant explicitement ces activités et tout développement ultérieur de leurs programmes interdits, y compris les essais.

Les essais de missiles et d'armes nucléaires de la Corée du Nord, ainsi que les autres actes menés dans le cadre de leurs programmes illégaux, ne servent qu'à renforcer la détermination de la communauté internationale à lutter contre les programmes interdits de la République populaire démocratique de Corée en matière d'armes de destruction massive. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de tous actes et discours incendiaires qui menacent la paix et la stabilité internationales et à respecter ses obligations et engagements internationaux.

Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à engager des pourparlers sérieux sur la dénucléarisation. Nous avons toujours dit clairement que nous n'accepterions pas que la Corée du Nord soit un État doté d'armes nucléaires. Nous appelons tous les États à faire clairement comprendre à la République populaire démocratique de Corée et à ses facilitateurs que la poursuite de la mise au point de programmes nucléaires et de missiles illégaux par la République populaire démocratique de Corée est inacceptable et à prendre des mesures pour montrer les conséquences découlant du comportement illicite de la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons demandé à tous les États d'aller au-delà de leurs obligations afin d'appliquer pleinement les résolutions du Conseil de sécurité sur la Corée du Nord et de rompre leurs relations économiques et diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée. Notre attachement à la défense de nos alliés – notamment la République de Corée et le Japon – face à ces menaces reste inébranlable. Nous restons déterminés à prendre des mesures pour accroître notre capacité à nous défendre et à défendre nos alliés contre les attaques, et nous sommes prêts à utiliser tous les moyens dont nous disposons pour répondre à cette menace croissante.

Tout en nous félicitant des récentes ouvertures diplomatiques de la République populaire démocratique de Corée, nous continuerons de faire pression sur ce

pays jusqu'à ce que des mesures concrètes soient prises pour dénucléariser le pays.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant de l'entité israélienne a cherché à détourner l'attention du danger réel qui pèse sur notre région et sur le monde entier, à savoir les armes nucléaires et autres armes de destruction massive qu'Israël possède et développe. Il l'a fait en lançant des accusations contre d'autres pays.

L'entité israélienne devrait être la dernière à parler de désarmement ou à porter de telles accusations. C'est l'entité israélienne qui a introduit le terrorisme dans notre région. L'entité israélienne n'est partie à aucun des accords relatifs aux armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. Cette entité met au point et perfectionne des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que leurs vecteurs, y compris des missiles d'une portée supérieure à 5 000 kilomètres.

L'entité israélienne continue de fournir des armes, du matériel et des munitions, y compris des substances chimiques toxiques, à des groupes terroristes armés tels que Daech et le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes armés connexes. Des experts chimiques de l'entité israélienne ont formé des terroristes au mélange de substances chimiques afin de les utiliser contre des civils et du personnel militaire en Syrie. Nous avons transmis ces informations au Conseil de sécurité et aux comités traitant de ces questions. L'entité israélienne a utilisé des substances chimiques toxiques comme arme

contre des civils dans toutes ses agressions contre les pays arabes. Chaque jour où nous parvenons à libérer un pouce du territoire syrien de l'abomination du terrorisme, nous découvrons des dépôts remplis d'armes, dont certaines sont des armes modernes fabriquées par l'entité israélienne.

**M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Rien n'arrive par hasard. La République populaire démocratique de Corée a produit des armes nucléaires en réponse à la politique hostile des États-Unis à son encontre, qui dure depuis plus de 70 ans. La politique des États-Unis est à l'origine de tous les problèmes. Il a été reconnu qu'une pression et des sanctions excessives ne résoudre pas les problèmes. Ma délégation voudrait demander aux États-Unis et au Japon d'adopter une attitude sincère et responsable face à la question nucléaire et à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Pour ma seconde intervention dans l'exercice du droit de réponse, je voudrais simplement dire que, si nous nous félicitons des récentes ouvertures diplomatiques de la République populaire démocratique de Corée, la pression internationale sur le pays se poursuivra néanmoins et ira en augmentant jusqu'à ce que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes sur la question de la dénucléarisation.

*La séance est levée à 17 h 35.*